



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **BEUIL**

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

Le vendredi onze novembre deux mille vingt-deux, à 09 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation 07.11.2022

Etaients présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal,

Absents : M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale,

Représentés : M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/11/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/11/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

N°07.2022

DELIBERATION N°5 : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de ré-équilibrer les comptes du budget communal.

En conséquence il demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les inscriptions budgétaires de décision modificative n°3 ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité		20 000.00 €
D 60622 : Carburants		1 000.00 €
D 6068 : Autres matières & fournitures		100.00 €
D 615221 : Bâtiments publics	54 000.00 €	
D 6226 : Honoraires		18 000.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies		9 000.00 €
D 6236 : Catalogues et imprimés		2 000.00 €
D 6247 : Transp.collectifs		900.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement		1 000.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations)		7 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	54 000.00 €	59 000.00 €
D 64111 : personnel titulaire		12 000.00 €
D 64131 : personnel non titulaire		4 000.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		6 000.00 €
D 6453 : Cotisations caisses retraite		3 000.00 €
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		1 000.00 €
D 6455 : Cotisations assurances personnel		12 000.00 €
D 6458 : Cotisations autres organismes		2 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		40 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	45 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	45 000.00 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics	20 000.00 €	
D 2138 : Autres constructions	5 000.00 €	
D 2182 : Matériel de transport		28 000.00 €
D 2184 : Mobilier	3 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	28 000.00 €	28 000.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative n°3

VOTES : **AR Prefecture**

Pour : 0 210600169-20221111-2022_07_05-DE

Contre : 0 Recu le 17/11/2022

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**